

Numéro unique propre à chaque élève en demande d'inscription

Coordonnées de l'élève : les parents doivent vérifier si les données sont exactes. **Si ce n'est pas le cas, ils doivent le signaler lors de l'inscription.**

Si le domicile actuel n'est pas correct, ils doivent le modifier sur les pointillés prévus à cet effet et fournir un document justificatif au moment de la demande d'inscription.

Coordonnées des responsables de l'enfant pour qu'ils puissent être contactés facilement. Ils peuvent décider de recevoir toutes les communications par e-mail.

La personne et l'**adresse de contact** peuvent être différentes des informations du responsable légal (exemple : un des grands-parents). Les courriers concernant les inscriptions seront alors envoyés à cette adresse. Celle-ci servira uniquement pour l'**envoi des courriers**.

Si les parents ne sont pas domiciliés à la même adresse, ils peuvent faire valoir le domicile de l'**autre parent chez qui** l'enfant n'est pas domicilié. Dans ce cas, ce domicile remplace le « domicile actuel de l'élève » pour le calcul de l'ensemble de l'indice composite et la détermination de l'indice socio-économique du quartier de l'élève.

Pour connaître le domicile le plus favorable, les parents peuvent effectuer des simulations sur le site des inscriptions : <https://inscription.cfwb.be/outils/simulation-de-lindice-composite/>

Si la famille ou l'un des parents habitait plus près de l'école primaire actuellement fréquentée par l'enfant au moment de l'inscription, ils peuvent faire valoir ce domicile. Sont visés ici, les parents qui avaient choisi la proximité et qui ont par la suite déménagé sans changer leur enfant d'école primaire. Ce domicile n'est pris en compte que pour le **calcul de la distance entre le domicile et l'école primaire**.

Attention : cette case doit être remplie uniquement si ce domicile permet d'obtenir un indice composite plus élevé. Elle reste vide pour les parents qui sont domiciliés ensemble à la même adresse et qui n'ont pas déménagé depuis l'inscription de leur enfant dans son école primaire.

Si le domicile du 2^e parent est mentionné et que le domicile actuel peut être invoqué comme domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire, il doit être mentionné



N°FUI : 275

FORMULAIRE UNIQUE D'INSCRIPTION (FUI)

VOLET GENERAL

COORDONNÉES DE L'ÉLÈVE

(en cas d'erreur, veuillez barrer et corriger)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe :

Domicile actuel :

COORDONNÉES DES RESPONSABLES LÉGAUX

Nom(s) et prénom(s) :

Téléphone(s) :

Adresse(s) e-mail (EN MAJUSCULE) :

J'accepte de recevoir toute information relative à l'inscription par email :

☐ OUI ☐ NON

Adresse de contact (si vous souhaitez recevoir les courriers à une autre adresse que le domicile actuel) :

AUTRES DOMICILES

A compléter uniquement si vous souhaitez utiliser d'autres domiciles pour le classement de votre enfant.

Dans ce cas, vous devez fournir des documents provenant de votre Administration communale.

Attention : pour connaître le(s) domicile(s) le(s) plus favorable(s), réalisez des simulations sur [www.inscription.cfwb.be](https://inscription.cfwb.be) ou par téléphone au 0800 188 55.

Domicile du 2^e parent: si les parents ne vivent pas ensemble, il s'agit du domicile du parent chez qui l'enfant n'est pas domicilié. Il remplacera le domicile actuel de l'élève.

Domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire actuelle: en cas de déménagement, il s'agit du domicile de l'un des parents au moment de l'entrée de l'enfant dans son école primaire actuelle. Il sera utilisé uniquement pour déterminer la proximité entre votre domicile et l'école primaire.

Le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en tant que responsable des traitements de données à caractère personnel, se rapporte à l'accompagnement de l'inscription au premier degré de l'enseignement secondaire attaché une grande importance à la vie privée et à la protection des données à caractère personnel. Vos données sont traitées en conformité avec la législation applicable, notamment le Règlement européen n° 2018/2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Le traitement repose sur l'article 24, §§ 1er, 3 et 4 de la Constitution et sur le décret du 24 juillet 1987 relatif aux missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les services propres à ces enseignements, chapitre IX, section 111. Pour plus d'informations sur nos traitements de données, ainsi que pour exercer vos droits, l'utilisateur peut contacter le délégué à la protection des données (DPO) de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'adresse suivante : protectiondesdonnees@cfwb.be

N°FUI : 275

ECOLE PRIMAIRE

N° FASE :
 Nom :
 Adresse de l'implantation :
 Ecole ISEF : Classe d'encadrement :
 Type d'enseignement (uniquement si l'enfant fréquente l'enseignement spécialisé):

RENSEIGNEMENTS À COMPLÉTER PAR L'ÉCOLE PRIMAIRE

Date d'inscription dans la section primaire de l'école actuellement fréquentée :
 Langue d'immersion depuis la 1^{ère} primaire au moins :
 Nom, date et signature de la direction de l'école primaire :

ECOLE SECONDAIRE DE 1^{ère} PRÉFÉRENCE

N° FASE :
 Nom :
 Rue et n° :
 Code postal et localité :

INSCRIPTION EN IMMERSION (elle vaut pour toutes les écoles que vous choisissez et qui organisent l'immersion) ☐ OUI ☐ NON

PRIORITÉS

Cochez la case si votre enfant peut bénéficier d'une priorité et apportez un document justificatif.

☐ Fratrie	si un frère, une sœur ou un élève résidant sous le même toit depuis au moins 1 an fréquente déjà l'école secondaire.
☐ Enfant en situation précaire	si l'enfant est placé dans une famille d'accueil, un home ou un internat.
☐ Enfant à besoins spécifiques	si une intégration permanente totale est envisagée OU si l'enfant est atteint d'un handicap avéré et qu'un projet d'intégration est accordé par la direction.
☐ Interne	si l'enfant est inscrit à l'internat de l'école secondaire ou avec lequel elle collabore.
☐ Parent prestataire	si un des responsables légaux exerce tout ou partie de sa fonction rémunérée dans l'école secondaire.

☐ Le volet confidentiel est remis sous format papier à l'école secondaire
☐ Le volet confidentiel a été complété en ligne dans « Mon Espace Inscription »

En signant ce document, je déclare sur l'honneur que toutes les informations reprises sur ce formulaire sont exactes.

Date : Noms(s) et signature(s) :

La direction de l'école primaire doit s'assurer que les informations sont correctes.

Les écoles ISEF (indice socio-économique faible) sont déterminées, chaque année, dans le cadre du classement de l'encadrement différencié.

En cas de classement, **20,4 % des places** déclarées disponibles dans chaque école secondaire leurs sont réservées. Il ne s'agit pas d'une priorité. Cependant, il peut offrir un réel avantage si le nombre d'élèves ISEF en demande d'inscription est réduit, mais ne garantit en aucun cas l'obtention d'une place.

La direction de l'école primaire complète les renseignements nécessaires.

La **date d'inscription** dans l'école primaire actuellement fréquentée sert dans deux situations :

- si les parents décident de faire valoir le domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire actuelle ;
- dans le cas d'une école primaire ayant conclu une convention de partenariat pédagogique.

Les parents doivent indiquer les coordonnées de **l'école de 1^{ère} préférence** dans laquelle ils remettent le FUI. Afin de pouvoir renseigner les parents, un fichier reprenant toutes les implantations du secondaire et leur n° FASE (513 pour l'ARWSL) se trouve en annexe de la présente circulaire. Cette liste sera également disponible sur le site <https://inscription.cfwb.be/outils/>.

Si les parents souhaitent que leur enfant bénéficie **de l'apprentissage en immersion**, c'est à cet endroit qu'il faut le mentionner, même si l'une des écoles choisies (y compris celle de 1^{ère} préférence), n'organise pas l'apprentissage en immersion.

Les parents doivent indiquer s'ils ont rempli le **volet confidentiel** en ligne (dans « Mon Espace Inscription ») ou s'ils l'ont remis sous enveloppe fermée dans l'école de 1^{ère} préférence.

Les parents peuvent faire valoir des **priorités** lors de l'inscription. Elles sont au nombre de 5. Pour bénéficier d'une ou de plusieurs priorités (dans ce dernier cas, la plus forte l'emporte), il faut remplir certaines conditions.

Elles ne sont valables que dans l'école secondaire de 1^{ère} préférence et uniquement durant la période d'inscription.



FÉDÉRATION

Enseignement

N°FUI : 275

Code d'accès à « Mon Espace Inscription » : ZkVdE+gxOw=

FORMULAIRE UNIQUE D'INSCRIPTION (FUI)

VOILET CONFIDENTIEL

A remettre sous enveloppe fermée lors de l'inscription si vous ne l'avez pas complété dans « Mon Espace Inscription »

COORDONNÉES

Nom :

Prénom :

Téléphone des personnes responsables :

Adresse(s) e-mail des personnes responsables (EN MAJUSCULE) :

ÉCOLE SECONDAIRE DE 1^{re} PRÉFÉRENCE (indiquer la même école que sur le volet général)

N° FASE :

Nom de l'école :

Rue et N° :

Code postal et localité :

2^e PRÉFÉRENCE

N° FASE :

Nom de l'école :

Rue et N° :

Code postal et localité :

3^e PRÉFÉRENCE

N° FASE :

Nom de l'école :

Rue et N° :

Code postal et localité :

4^e PRÉFÉRENCE

N° FASE :

Nom de l'école :

Rue et N° :

Code postal et localité :

5^e PRÉFÉRENCE

N° FASE :

Nom de l'école :

Rue et N° :

Code postal et localité :

Suite au verso

Le code d'accès permet aux parents, avec le n° de FUI, de compléter le volet confidentiel en ligne via « Mon Espace Inscription » accessible depuis le site www.inscription.cfwb.be.

Les parents doivent indiquer leurs coordonnées pour qu'ils puissent être contactés facilement.

Les parents doivent reprendre les coordonnées de l'école de leur 1^{re} préférence, dans laquelle ils vont effectuer l'inscription de leur enfant (FASE 513 pour l'ARWSL).

Remarque : pour le volet confidentiel en ligne, cette case ne doit pas être complétée.

Dans les cases numérotées de la 2^e à la 10^e préférence, les parents doivent mentionner dans l'ordre de leurs préférences, un maximum de 9 autres implantations d'enseignement secondaire organisant un 1^{er} degré commun et leur n° FASE.

Un fichier reprenant toutes les implantations secondaires est disponible sur le site <https://inscription.cfwb.be/outils/> pour permettre aux parents de compléter le volet confidentiel sans ambiguïté.

Attention : dans le cas où la CoGI doit traiter le volet confidentiel d'un élève, l'encodage d'une école secondaire plutôt qu'une autre aura une incidence sur le classement des demandes d'inscription. Une erreur peut conduire un élève à être classé dans une école que les parents n'avaient en réalité pas choisie. Le meilleur identifiant d'une implantation est **son n° FASE et son adresse**.

Ce volet confidentiel ne sera en aucun cas exploité par l'école secondaire correspondant à la 1^{re} préférence. Il ne le sera **que par la CoGI** dans le cadre des places qu'elle attribue, et uniquement